



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

▶ Présents : 14

▶ Votants : 14

Date d'affichage de la convocation : 08/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 16 / 2021
Séance du 14 / 06 / 2021

Le 14 juin 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 08 juin 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAQUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Habitat : convention ADIL/CLCL/LE FOLGOËT

Dans le cadre de sa politique habitat, la Communauté Lesneven Côte des Légendes a établi un partenariat avec l'ADIL du Finistère. Cela s'est notamment traduit par la mise en place d'une convention en 2010, modifiée en 2012.

Les missions identifiées dans le cadre de la convention sont les suivantes :

- ⇒ Mise à disposition régulière d'informations sur le logement, par le biais de dépliants, newsletters...
- ⇒ Organisation de permanences sur le territoire,
- ⇒ Informations et formations aux élus si nécessaire,
- ⇒ Participation à des réunions thématiques ou réunions publiques,
- ⇒ Accompagnement des accédants à la propriété,

L'ADIL, intervient ainsi auprès de la CLCL, des communes membres et des habitants du territoire pour apporter des conseils relatifs au logement en matière juridique, financière, ou encore fiscale. A cet égard, la commune du Folgoët a sollicité l'accompagnement de l'ADIL pour la vente de terrains communaux sur le lotissement «le clos des coquelicots». Ce sont ainsi près de 22 terrains à vendre dont 8 en primo-accession, l'objectif étant de favoriser la mixité intergénérationnelle sur la commune et au sein du lotissement.

Pour l'ensemble des lots, différents critères ont ainsi été déterminés tels que la composition du ménage, lieu de travail, vie associative, ...

En parallèle, pour aider les ménages «primo-accédants», la commune a décidé de vendre à prix coûtant les huit lots qui leur sont dédiés.

Le partenaire de l'ADIL étant la Communauté Lesneven Côte des Légendes, il est proposé aux membres du bureau, dans le cadre de sa politique habitat en lien avec le PLH :

- **de prendre acte** de l'accompagnement de la commune du Folgoët par l'ADIL
- **d'autoriser** la Présidente à signer la convention tripartite formalisant cet accompagnement et toutes pièces à intervenir.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

▶ Présents : 14

▶ Votants : 14

Date d'affichage de la convocation : 08/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 17 / 2021
Séance du 14/06/2021

Le 14 juin 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 08 juin 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAQUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Prévention estivale jeunesse : création d'un poste à mi-temps

Le bureau communautaire du 31 mai 2021 a été informé d'un appel à projet émanant du réseau Information Jeunesse Bretagne.

Le service Enfance Jeunesse de la CLCL a répondu à cet appel à projet consistant à l'embauche d'un jeune à mi-temps pour le mois de juillet 2021 pour apporter un renfort à l'équipe des animateurs auprès des jeunes du territoire.

Le projet de la CLCL vient d'être retenu par le Centre Régional Information Jeunesse.

Aussi, le bureau communautaire est invité à délibérer pour la création d'un emploi non permanent d'agent d'animation pour accroissement saisonnier d'activité, emploi à 17,5 heures et dont la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation.

Pour mémoire, le financement intégral est supporté par la Région Bretagne.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON